Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 67 (1941)

Heft: 7

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sont précisément placées à la vue des visiteurs restés dans le couloir central. L'exposition des produits textiles occupe le centre de la section. Un déploiement de tissus et de broderies saint-galloises fait face à un motif réalisé en fils de lin et de coton qui cherche à faire une synthèse du tissage.

Une vitrine est consacrée aux mouchoirs brodés. A côté de l'employé spécialement chargé de renseigner le visiteur sur les objets exposés dans la section horlogère, une brodeuse appenzelloise, en costume de son canton, remplit le même rôle en ce qui concerne les industries textiles. Un troisième représentant fonctionne pour l'industrie des machines. Cette dernière section ne groupe en fait de produits finis qu'une demi-douzaine de pièces de qualité: appareils d'optique, de cinéma ou de mesure, éléments de machines ou d'une hélice d'avion. Au mur des photos rappellent les grandes machines et complètent un ensemble rendu attrayant par trois grandes roues en bois découpé.

Enfin, la cinquième section est consacrée aux arts, aux sciences et aux lettres. Elle fait pendant à la première et on la traverse en quittant les sections industrielles. Comme dans la section du tourisme, des panneaux peints évoquent les divers aspects de nos régions linguistiques et les divers domaines de nos activités artistiques, scientifiques ou techniques. De nombreux ouvrages édités en Suisse, dans nos langues nationales, sont exposés là et sont les interprètes les plus sûrs de nos recherches et de nos réussites. Au mur sont silhouettés les portraits de quelques écrivains, de quelques savants. Le plafond, réplique de celui de la section touristique est un grand emblème suisse quatre fois troué de la croix fédérale.

On le voit : cet ensemble cherche à être parlant. La formule adoptée est simple et directe, sans raffinement d'éclectisme ou d'abstractions. Une large part a été faite aux objets exposés, ce qui convient parfaitement au caractère éminemment commercial de la grande manifestation internationale de Leipzig.

J.-P. Vouga, architecte.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 14 décembre 1940, à 9 h. 15 du matin, au Kursaal Schänzli, à Berne.

(Suite et fin.) 1

5. Création d'occasions de travail (suite).

La section de Neuchâtel a constitué une commission pour la création d'occasions de travail qui, en étroite collaboration avec les autorités, a établi une liste de travaux qui sont pour la plupart des études d'urbanisme : l'aménagement des quais, du port, l'assainissement des vieux quartiers, etc. Les autorités ont grandement facilité les travaux de cette commission et examinent actuellement les propositions de la section.

La section de Saint-Gall prit l'initiative, après avoir consulté les autorités et les associations intéressées, de la constitution, en octobre 1940, d'une commission paritaire pour la création d'occasions de travail. Entre temps, le Grand Conseil de Saint-Gall décida lui-même de constituer une commission paritaire pour l'étude de ces questions, commission qui travaillerait sous la direction du gouvernement cantonal. C'est en novembre que cette commission cantonale fut constituée et la section de Saint-Gall de la S. I. A. s'y trouve représentée. Cette commission va entreprendre tout prochainement ses travaux.

² Voir Bulletin technique des 8 mars 1941, page 56, et 22 mars 1941, p. 67.

La section vaudoise a communiqué au Comité central un intéressant rapport concernant la création d'occasions de travail pour ingénieurs mécaniciens et électriciens en précicisant que, jusqu'à ce jour, les mesures qui avaient été prises le furent surtout dans le domaine de l'architecture et du génie civil. Ce rapport montre clairement que la plupart des ingénieurs mécaniciens-électriciens sont occupés dans l'industrie et qu'il est dans leur intérêt de sauvegarder avant tout la qualité du travail de nos établissements industriels. Ce texte propose : 1. de faire une enquête auprès des écoles techniques supérieures et des instituts annexes, ainsi qu'auprès des différentes stations de recherches, afin de préciser quels sont les études ou les essais qui pourraient utilement être entrepris avec l'aide de subventions de la Confédération. 2. Dans les cas où certains travaux industriels seraient subventionnés, ils devraient l'être avec la condition expresse qu'aucun ingénieur ne pourrait être renvoyé par l'entreprise bénéficiaire pendant la durée des travaux subventionnés. 3. On devrait attribuer à certaines firmes déterminées, connues pour la qualité de leur travaux, des primes qui leur permettraient de garder, malgré la crise, les ingénieurs et de les occuper à élucider des questions touchant l'amélioration de la production. On confierait à ce personnel technique des travaux auxquels normalement les industries doivent renoncer en temps de crise, faute de moyens financiers. En principe on devra s'efforcer d'occuper les ingénieurs-chômeurs dans le cadre de leur profession.

La section de Zurich a travaillé surtout au sein de la commission paritaire pour la création d'occasions de travail constituée par la ville et le canton. Cette commission, en plus des représentants des autorités, est formée des délégués des associations intéressées. Elle s'est, jusqu'à ce jour, surtout occupée de questions relatives à la construction. Elle est en train d'être réorganisée de manière à pouvoir travailler utilement dans le domaine de l'industrie. Cette commission a depuis des années pris l'initiative de différents travaux dont il est fait mention dans le rapport communiqué en son temps par elle aux sections (du 7 janvier 1938). Il est question dans ce rapport des règles fondamentales qui doivent guider toute action pour la création d'occasions de travail. Ces derniers temps, cette commission s'est occupée surtout de la mise sur pied d'une nouvelle action pour les travaux de transformation du bâtiment, au sujet de laquelle les sections reçurent par écrit toutes précisions utiles. En outre, elle a mis au point des ordonnances relatives à une action pour l'amélioration des ateliers et des écuries. Enfin, elle élabora une réglementation visant l'organisation des concours pour travaux d'architecture, à prévoir dans le cadre des mesures tendant à créer des occasions de travail. Cette dernière réglementation n'entre pas en conflit avec les normes de la S. I. A. et prévoit uniquement l'utilisation des crédits accordés pour la création d'occasions de travail aux fins d'alléger les charges des auteurs des projets qui, à côté des prix et des allocations pour achats de projets, sont mis au bénéfice d'une série d'indemnités.

Le Comité central engage les sections à poursuivre cette action en étroite collaboration avec les autorités. Il s'occupera lui-même du problème sur le plan fédéral. Le chef du Département de l'économie publique a décidé de créer une nouvelle Commission suisse pour la création d'occasions de travail, au sein de laquelle la S. I. A. sera représentée. D'après les indications fournies par le nouveau conseiller fédéral M. le Dr Kobelt, c'est lui qui assumera la direction de cette nouvelle action. Il sera dès lors plus facile à la S. I. A. de faire valoir son point de vue. Dès que la Confédération aura, de manière plus nette, précisé son activité, le Comité central

prendra à nouveau contact avec les sections, afin de fixer les mesures à prendre.

6. Propositions individuelles et divers.

Election du président et des membres du conseil suisse d'honneur.

M. Neeser, président, précise que d'après les statuts du conseil d'honneur la durée du mandat de ses membres est de quatre ans. L'élection des dits membres ayant eu lieu en 1936, il faut procéder aujourd'hui à une réélection. Le président du dit conseil, ses membres et les suppléants ont, à la requête du Comité central, déclaré qu'ils étaient à la disposition de la société pour une réélection.

M. Laverrière, architecte, propose de réélire pour une nouvelle durée de quatre ans, par acclamation, le président, les membres et les suppléants du conseil suisse d'honneur.

Le conseil suisse d'honneur est réélu, par acclamations, pour une nouvelle durée de quatre ans. Sa composition est la suivante : Président : M. E. Rybi, architecte, Berne ; membres : MM. C. Jegher, ingénieur, Zurich ; P. Reverdin, architecte, Genève ; M. Schucan, architecte, Zurich ; J. Tobler, ingénieur, Saint-Gall ; suppléants : MM. H. Conrad, ingénieur, Coire ; R. Gianella, ingénieur, Bellinzone ; A. Linder, ingénieur, Bâle ; Ed. Meystre, ingénieur, Lausanne ; Ch. Thévenaz, architecte, Lausanne ; E. Vischer, architecte, Bâle ; H. Weiss, architecte, Berne.

Il n'y a aucune proposition individuelle.

La séance est levée à 13 heures.

Zurich, le 22 janvier 1941.

Le secrétaire : P. Soutter.

Procès-verbal de la 56° assemblée générale du samedi 14 décembre 1940, à 15 h., au Kursaal Schänzli, à Berne.

Ordre du jour :

- a) Procès-verbal de la 55^e assemblée générale des 4 et 5 septembre 1937, à Berne.
- b) Rapport de gestion du président.
- c) Rapport de M. le Dr J.-L. Cagianut : « Questions relatives à la création d'occasions de travail ».
- d) Propositions de l'assemblée des délégués.
- e) Lieu et date de la prochaine assemblée générale.
- f) Divers.

Nombre de participants : environ 300 membres et invités. Sont invités : M. le Dr Kobelt, conseiller fédéral ; M. le conseiller d'Etat R. Grimm, comme représentant du gouvernement bernois. MM. H. Hubacher et E. Reinhart, directeurs des trayaux, comme représentants de la Ville de Berne.

Membres d'honneur: MM. G. Bener, ingénieur, Coire; C. Jegher, ingénieur, Zurich; A. Paris, professeur, Lausanne; Dr A. Rohn, président du Conseil de l'E. P. F., Zurich; E. Rybi architecte, Berne; M. Schucan, architecte, Zurich; P. Vischer, architecte, Bâle.

Rapporteurs et conférenciers : MM. Dr J.-L. Cagianut ; Charly Clerc, professeur ; K. Schneider, ingénieur.

Membres présents du Comité central : MM. Dr R. Neeser, président ; R. Eichenberger, ingénieur ; F. Gilliard, architecte ; H. Næf, architecte ; A. Sutter, ingénieur ; H. Wachter, ingénieur ; P.-E. Soutter, ingénieur, secrétaire.

Présidence : Dr R. Neeser, ingénieur. Procès-verbal : P.-E. Soutter, ingénieur.

M. Neeser, président, ouvre la séance en saluant les invités, en particulier M. le conseiller fédéral Kobelt, auquel il adresse

les vives félicitations et souhaits des représentants des professions technique supérieures, à l'occasion de sa remarquable élection au Conseil fédéral. Il salue également les représentants du gouvernement cantonal et de la Ville de Berne.

La 55° assemblée générale s'était tenue à Berne, en septembre 1937, à l'occasion des fêtes du 100° anniversaire de la S. I. A. Il avait été prévu que la 56° assemblée générale aurait lieu à Zurich en septembre 1939 à l'occasion de l'Exposition nationale. Par suite de la mobilisation générale cette manifestation, qui avait été complètement organisée par la section de Zurich, dut être renvoyée au dernier moment. Nos collègues zurichois ont droit à tous nos remerciements pour leur peine d'autant plus qu'ils n'ont pu recueillir les fruits de leurs efforts. Il a paru dès lors nécessaire de convoquer une nouvelle assemblée générale, modestement organisée étant donné la dureté des temps, afin de reprendre contact et de manifester publiquement les aspects multiples de l'activité de notre Société.

L'ordre du jour est adopté sans modification. Le président déclare qu'à la suite de son rapport, M. P. Vischer, ancien président, fera un exposé sur la question de la protection du titre et que M. R. Eichenberger, ingénieur, parlera de l'organisation du bureau de contrôle des fers de construction.

a) Procès-verbal de la 55e assemblée générale des 4 et 5 septembre 1937, à Berne. Ce procès-verbal a paru dans la « Schweizerische Bauzeitung » n° 24, p. 110, du 11 décembre 1937 et dans le « Bulletin technique », n° 1 et 2, 64e année, du 1er et 16 janvier 1938. Aucune remarque n'a été faite au sujet de ce procès-verbal qui est adopté.

b) Rapport de gestion du président :

Etat nominatif. Le nombre des membres a augmenté depuis la dernière assemblée générale et a passé de 2494 à 2589. Les membres se répartissent comme suit au sein de la société : architectes 697, ingénieurs civils 981, ingénieurs mécaniciens 449, ingénieurs électriciens 291, ingénieurs ruraux et topographes 87, chimistes 84. Depuis la dernière assemblée générale, en 1937, la S. I. A. eut à déplorer le décès de 86 collègues, parmi lesquels un membre d'honneur, M. le Dr H. Behn-Eschenburg, qui par sa brillante activité dans le domaine de l'électrotechnique, a largement contribué à développer la considération dont jouit la technique suisse et notre association.

Lors de l'assemblée des délégués du 9 décembre 1939, le Comité central fut renouvelé comme suit : Président : M. le D^r R. Neeser, ingénieur ; membres : MM. R. Eichenberger, ingénieur ; M. Kopp, architecte ; F. Gilliard, architecte ; H. Næf, architecte ; A. Sutter, ingénieur ; H. Wachter, ingénieur.

Séances du Comité central. Depuis la dernière assemblée générale, le Comité central a tenu 20 séances plénières. Il a en outre procédé à de multiples échanges de vue en cercles restreints et fait de nombreuses démarches dans le but de liquider les affaires courantes. Il y eut trois assemblées des délégués à Soleure, Zurich et Berne et deux conférences des présidents à Zurich et Berne. Les procès-verbaux de ces séances donnent toutes précisions utiles à leur sujet.

Commissions. Le conseil suisse d'honneur (président : M. E. Rybi, architecte) s'est occupé de différents cas et a fait certaines expériences utiles pour l'avenir. Ce conseil a été réélu pour une nouvelle période de quatre ans à l'assemblée des délégués de ce jour.

La Commission de la Maison bourgeoise (président : M. M. Schucan, architecte) a publié la deuxième édition du volume II épuisé depuis un certain temps : « La maison bourgeoise dans le canton de Genève ».

La Commission des normes du bâtiment (président : M. Hässig, architecte) a fait preuve d'une grande activité et a mis sur pied et révisé toute une série de normes. L'assemblée des délégués de ce jour en a approuvé un certain nombre.

La Commission des concours (président : M. Brauning, architecte) a dû s'occuper d'une série de cas et a mis sur pied, en collaboration avec une commission de révision, présidée par M. Kopp, architecte, et nommée par le Comité central, un projet de normes qui seront discutées dans la prochaine assemblée des délégués. Cette question a déjà fait l'objet d'études dans le cadre des sections et n'a pu être traitée, faute de temps, dans l'assemblée des délégués de ce jour.

La Commission d'urbanisme, après la fermeture de l'Exposition nationale, où elle avait organisé la section Plans et constructions, a entrepris, sous la présidence de son nouveau président M. H. Peter, architecte, une nouvelle activité. Cette commission se propose d'entreprendre, dans le cadre de commissions régionales, l'étude de projets au moyen des crédits accordés pour la création d'occasions de travail et avec l'aide des autorités cantonales.

Le groupe des architectes pour les relations internationales (président : M. F. Gampert, architecte) s'efforce actuellement de venir moralement en aide à nos collègues étrangers prisonniers de guerre en leur procurant de la lecture technique.

Le groupe des ponts et charpentes (président : M. A. Staub) a déployé une grande activité. Il a tenu diverses séances dans les différentes villes de Suisse et organisé, en marge de ces manifestations, plusieurs excursions et visites. La souscommission pour le béton précontraint a poursuivi ses travaux scientifiques.

En outre, il y a lieu de signaler encore les travaux de la Commission de surveillance du bureau technique suisse de placement, de la Commission du coup de bélier et des pertes de charges, de celle des cours et conférences et de celle des traductions qui ont continué leur activité dans leur cadre respectif.

Défense des intérêts des ingénieurs et des architectes mobilisés. Le Comité central a poussé activement cette question. Il réunit à cet effet différentes conférences et fit des démarches auprès des autorités. Depuis l'entrée en vigueur des caisses de compensation pour salariés, le 20 décembre 1939, il entreprit une action énergique dans le but de régler le cas des situations indépendantes. Après avoir constaté qu'il n'était pas possible de constituer avec les organisations des professions libérales une caisse de compensation séparée, le Comité central intervint auprès du Département fédéral de l'économie publique afin qu'il soit stipulé, dans l'arrêté fédéral du 14 juin 1940, que les ingénieurs et les architectes pourraient être mis au bénéfice des prescriptions relatives à l'artisanat et à l'industrie. Ce désir fut pris en considération et, conformément à l'ordonnance no 101, du 4 juillet 1940, les ingénieurs, architectes, géomètres et techniciens font partie des caisses cantonales de compensation, aux mêmes conditions que les artisans. Cette manière de faire a le grand avantage de réduire au minimum les prestations de chaque membre, étant donné le nombre important des adhérents et de supprimer les frais qu'aurait occasionnés l'administration d'une caisse séparée. L'exemple donné par la S. I. A. a été suivi depuis lors par la plupart des professions libérales.

Le Comité central s'occupe depuis de longues années activement de la question de la création d'occasions de travail. Il a chargé les sections de se préoccuper de ce problème, pensant que, étant donné le caractère fédéraliste de notre pays, il était plus judicieux de prendre tout d'abord des mesures sur le plan cantonal en tenant compte des circonstances régionales. Le Comité central s'est efforcé avant tout de coordonner cette action et de faire profiter toutes les sections des expériences faites par les unes et les autres. Diverses sections ont, par la suite, créé des commissions paritaires locales pour le création d'occasions de travail dans le but d'obtenir un organisme pouvant utilement résoudre les problèmes qui se posent en pratique. Le Comité central se chargera par la suite de prendre toutes mesures utiles sur le plan fédéral. Il a déjà fait comprendre clairement qu'il était regrettable de disperser les efforts et est intervenu auprès du chef du Département de l'économie publique en proposant que toutes les mesures prises dans ce domaine soient coordonnées. Le chef du Département de l'économie publique a laissé entendre qu'il prendrait les mesures nécessaires. En effet, peu de temps après devait être constituée une nouvelle commission suisse pour la création d'occasions de travail. Dès qu'il eut connaissance de ces faits, le Comité central constitua, au sein de la société. une commission devant préciser au délégué S. I. A. au sein de la commission fédérale l'attitude à prendre lorsque seront débattues des questions relatives aux professions techniques.

c) Rapport de M. le Dr J.-L. Cagianut. Le peu de temps mis à ma disposition ne me permet de faire qu'un exposé succinct des multiples aspects du problème de la création d'occasions de travail. Ceux qui désirent étudier la question en détail trouveront une énumération des mesures et travaux envisagés dans l'intéressant rapport, rendu public récemment, qu'a déposé la commission pour la création d'occasions de travail que préside M. le conseiller d'Etat Grimm.

La question de la création d'occasions de travail est intimement liée à la structure de notre économie et ne peut être solutionnée sans que soit sauvegardée cette dernière sur le plan extérieur et sur le plan intérieur. Les efforts entrepris pour combattre le chômage doivent partir des considérations suivantes :

On ne peut concevoir pour l'avenir un développement pur et simple de la politique de lutte contre le chômage telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à ce jour ; cette politique s'appliquait avant tout à résoudre les problèmes relatifs à la construction (travaux de chômage). Il faut avoir pour principe de procurer si possible du travail à chacun dans le cadre de sa profession. C'est la raison pour laquelle il importe de maintenir à tout prix notre commerce d'exportation. Sur le plan technique notre industrie a toujours affronté la concurrence avec succès. Les actions dispersées et individuelles dcivent aujourd'hui être coordonnées ; cette nouvelle organisation est déjà ébauchée (Office suisse d'expansion commerciale, garantie de risque, etc.), mais elle doit au vu des mesures prises à l'étranger, encore être développée.

Sur le plan intérieur les branches vitales de notre économie doivent être sauvegardées sans porter préjudice aux branches accessoires. Avjourd'hui, comme c'est le cas lors de chaque grande crise économique, nous voyons surgir quantité de projets de nouvelles industries. Il convient de juger ces projets objectivement et en faisant état des répercussions que leur mise à exécution pourrait avoir sur les industries existantes. Une augmentation coûteuse de notre production sous la protection de hauts tarifs douaniers ne constitue pas une méthode saine de création d'occasions de travail, même s'il s'agit d'actions basées sur des nécessités dictées par l'état de guerre.

Malgré tous nos efforts il ne sera vraisemblablement pas possible durant la guerre et l'après-guerre de donner à chacun une occupation dans le cadre de sa profession. Les possibilités de production dépendent en effet de l'approvisionnement en matières premières qui dépend à son tour des moyens de transport. Approvisionnement et transports dépendent du bon vouloir des puissances en guerre et du développement des événements, de leur influence sur les moyens de communication. On ne peut encore prévoir ce que sera la structure de l'économie mondiale et la seule chose que l'on puisse dire actuellement c'est que notre situation se compliquera encore.

L'obstacle le plus grand restera toujours les prix de revient élevés. C'est la raison pour laquelle notre avenir économique dépend dans une très grande mesure de notre politique des prix sur le marché intérieur. Si nous sommes entraînés dans une hausse générale des prix, notre marché extérieur ne pourra être maintenu que par inflation. Cette perspective doit nous pousser à exercer un contrôle strict de l'évolution des prix. Il est agréable de pouvoir constater que les travailleurs ont su jusqu'à ce jour garder dans leurs revendications la mesure. Pour ce qui touche la construction par exemple, il a été possible, à la suite d'une entente intervenue entre les associations ouvrières et la Société suisse des Entrepreneurs, de faire supporter le renchérissement à parts égales par les entrepreneurs et par les travailleurs. En ce qui concerne l'agriculture, on pratiqua un modeste réajustement du prix du lait ; mais il ne faudrait pas que cette mesure soit suivie par d'autres du même

La construction, qui a toujours nourri une grande partie de la population, a été durement frappée par la guerre. A une diminution du nombre des travaux est venu s'ajouter le fait que bon nombre de chantiers privés ont dû faire place à des chantiers militaires qui malheureusement, jusqu'à ces tout derniers temps, occupaient, en partie du moins, la troupe ellemême. Même si l'on avait la possibilité de renoncer sans délai au système des travaux en régie qui présente plus d'inconvénients que d'avantages, les commandes passées aux entreprises privées par l'autorité militaire ou pour les besoins de notre économie de guerre n'occuperaient qu'une partie des personnes intéressées. Il faut donc envisager l'ouverture de chantiers de travaux publics et ranimer le plus possible l'activité de la construction. Mais dans cette action on ne peut prendre qu'en très faible considération la construction de nouvelles maisons d'habitation étant donné la situation précaire du marché immobilier dans la plupart de nos villes. L'expérience a montré que les crises immobilières anémiaient l'activité de la construction pour de très longues périodes et qu'un déséquilibre du marché immobilier conduit à de dures crises financières étant donné l'importance des capitaux investis. Il ne faut donc pas envisager la construction de nouveaux logements mais orienter la construction vers des travaux de renouvellement ou d'amélioration des installations immobilières de nos industries qui, à l'heure qu'il est, laissent encore beaucoup à désirer et pourraient être améliorées en tenant compte des réels besoins d'exploitation. Il est des quantités de réparations et de reconstructions exécutables et désirables. D'importants travaux peuvent également être entrepris dans le domaine des installations hôtelières mais ces derniers ne pourront être envisagés utilement que moyennant un assainissement préalable général de cette industrie. On pourra aussi soutenir, en ce qui concerne la campagne, les travaux d'amélioration des étables et des logements de valets de fermes.

Même si l'on prend toutes mesures utiles pour maintenir notre exportation le chômage ne sera pas complètement supprimé. Il faudra, qu'on le veuille ou non, envisager à titre complémentaire l'organisation de travaux de chômage. Cette question est aujourd'hui controversée quoiqu'on ne puisse reprocher à ces travaux d'être improductifs. Certes ils ne peuvent pas être exportés et de ce fait ne peuvent pas être inscrits directement au bilan de notre commerce extérieur mais ils constituent un instrument indispensable à notre production. C'est dans ce sens qu'ils sont productifs. Il est évident qu'ils ne doivent pas être entrepris sans programme et sans mesure et que les efforts faits dans ce sens doivent être coordonnés. Vous avez appris par l'intéressant rapport de

M. Eichenberger, ingénieur, qu'il importait actuellement de résoudre de nouveaux problèmes par suite des difficultés d'importation des fers et qu'il fallait remettre en pratique d'anciennes méthodes de construction. Une belle tâche est ainsi proposée aux architectes et ingénieurs qui doivent s'y atteler dans leur propre intérêt. Une attention toute particulière doit être vouée aux recherches scientifiques, industrielles et techniques. Nos hautes écoles techniques doivent obtenir de nouveaux moyens d'investigation.

L'action pour la création d'occasions de travail ne doit pas concerner seulement les salariés. Le trop grand nombre des représentants de diverses professions, en particulier dans l'artisanat, le petit commerce et les professions libérales, conduira à des situations qu'il importe d'éviter en prenant en temps voulu les mesures appropriées. Il faut envisager la réglementation de l'orientation professionnelle et admettre l'accès aux diverses professions que si le candidat possède les capacités respectives nécessaires. Dans certaines branches, par exemple le petit commerce, les coiffeurs et dans la petite industrie qui s'est beaucoup développée récemment, on devra

envisager desmesures de restriction.

Notre pays lutte depuis longtemps contre la crise économique. Nous devons malheureusement compter qu'au cours de ces prochains mois surgira une crise de chômage telle que nous n'en avons pas connu jusqu'à ce jour. Il s'agit de préparer assez tôt les mesures propres à la combattre. Il faut créer à cet effet un organisme qui agira de manière rationnelle et judicieuse, coordonnera et surveillera ultérieurement l'application de ces mesures. Si ces préparatifs ont été faits à temps nous sommes en droit d'espérer que notre pays pourra surmonter ces temps difficiles. (A suivre.)

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE ET SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

L'architecture, œuvre poétique.

Tel fut le sujet que traita devant les membres de nos associations techniques, avec une rare perspicacité, M. J. Ellenberger, achitecte à Genève. Nous ne saurions mieux faire, pour informer de la substance de cet exposé ceux qui n'eurent pas l'heureux privilège d'y assister, que de reproduire ici la lettre qu'a bien voulu nous adresser le conférencier. (Réd.)

Genève, le 20 mars 1941.

Mon cher Rédacteur,

Il est bien difficile et dangereux de réduire à quelques lignes le texte d'une conférence de plus d'une heure. Appelons cela, si vous le voulez, un « résumé schématique » et avertissez-en vos lecteurs.

En donnant à l'architecture le sens et la raison d'une «œuvre poétique» je n'ai eu d'autre ambition que de faire naître un souci dans l'esprit des gens qui ne sont pas très au clair sur la destination de l'art de l'architecte. En un jargon pseudo-scientifique, j'aurais pu préciser qu'une œuvre d'architecture est autant une « machine utilitaire » qu'une « machine à émouvoir ». Par ailleurs, l'architecte, s'il est technicien, est aussi un poète. Ces vérités élémentaires méritaient d'être répétées sous diverses formes. Il m'a semblé nécessaire aussi d'établir quelques parallèles entre les diverses œuvres poétiques : celle du peintre, celle du sculpteur, celle du littérateur et celle du musicien. Dans chacune d'elles on peut s'amuser à définir la part du technicien et celle du poète. Une œuvre d'art est un acte à deux critères simultanés : satisfaire à un premier besoin, tangible et utilitaire (pour le peintre ou le sculpteur le respect du sujet, pour le littérateur la soumission aux règles de la langue, pour l'architecte la résolution honnête d'un problème pratique) puis parfaire l'œuvre (et seul un poète peut le faire) en lui donnant sa raison poétique.

Ces précisions en tête, un voyage dans l'histoire de l'archi-

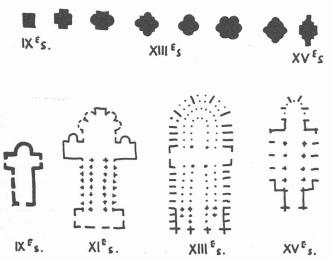


Fig. 2. — France. L'évolution traditionnelle du plan de l'église et du pilier. L'archaïsme du IXe siècle, la plénitude du XIIIe, la décadence du XVe.

tecture nous donne d'utiles indications si l'on a le souci des choses de notre temps. L'architecture des grandes époques est toujours le résultat d'une tradition remarquable de continuité. Après quelques découvertes conduisant à l'établissement de systèmes constructifs bien définis (le péristyle grec, la voûte romaine, la coupole byzantine, la nef romane...) le technicien cède le pas au poète qui conduit l'œuvre à son achèvement. Cette évolution est longue dans le temps. Quelques exemples grecs (du XIIe au Ve siècle av. J.-C.) et français (du IXe au XIIIe siècle) sont probants (fig. 1 et 2). En examinant mieux encore six sommets caractéristiques de l'histoire de l'art (Grèce, Rome, Byzance, France, Renaissance, XVIIIe siècle) on constate que l'architecture de la Grèce antique et celle de la France médiévale sont marquées d'un caractère d'originalité que l'architecture des autres époques ne manifeste pas avec une telle plénitude. Simplifiant et schématisant cette opposition je propose une représentation graphique de l'histoire de l'architecture sous la forme d'une double courbe avant cycliquement ses sommets aux époques d'épanouissement (fig. 3). L'une de ces courbes serait celle de l'œuvre poétique originale et l'autre celle de l'œuvre poétique empruntant aux époques passées ses moyens d'expressions. Cette classification semble simpliste mais il faut lui donner le sens d'une approxi-

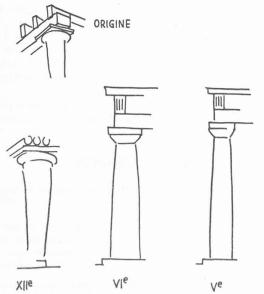
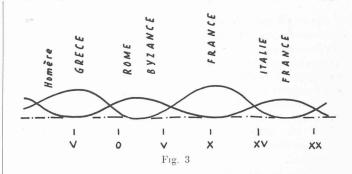


Fig. 1. — Grèce. 7 siècles de tradition conduisent la colonne et l'entablement à sa perfection esthétique.



mation imagée destinée à expliquer aux profanes des choses particulièrement complexes. Ainsi les électriciens utilisent souvent de faciles comparaisons entre les phénomènes hydrauliques et les phénomènes électriques. Ce n'est pas l'étude de cette courbe qui m'a conduit aux conclusions terminant cet exposé. Partant de constatations précises mais pouvant paraître arbitraires je n'ai choisi ce moyen graphique que pour mieux situer dans le temps notre époque troublée.

Les manifestations architecturales de notre temps sont de deux ordres distincts : les unes, neuves, originales, naïves et audacieuses semblent être les œuvres primitives qui fourniront un jour au poète son vocabulaire de formes. Les autres, compassées et tristes, ne sont que les ultimes sursauts d'un temps de grandeur révolu (XVIIIe siècle). Le croisement de deux courbes illustre bien ce double mouvement ascendant et descendant. L'ingénieur donne un caractère exclusivement réaliste aux œuvres de la première catégorie, mais il ne faut pas s'y tromper, l'ingénieur (cet architecte en puissance ou poète qui s'ignore) n'est pas le produit d'une civilisation à son apogée. C'est le premier chercheur intelligent d'un temps à venir. Quant à l'architecte, s'il choisit le chemin ascendant, il est urgent qu'il prenne conscience de son destin historique : celui d'un poète en pleine connaissance de tous ses moyens d'expressions. Pour l'instant, l'acquisition de ces moyens est la seule voie le conduisant à son futur état de plénitude. Puisse-t-il soumettre son cœur romantique à la discipline d'une vivante raison.

Et voilà, mon cher Rédacteur, les quelques idées que j'eus l'honneur d'exposer à Lausanne, devant une aimable assemblée d'architectes, d'ingénieurs et de profanes.

JEAN ELLENBERGER, architecte.

NÉCROLOGIE

Georges Lenoir.

L'été dernier, le 10 juillet 1940, la mort a subitement arraché M. Georges Lenoir à l'affection de sa famille, de ses amis et de ses collègues.

La presse quotidienne a retracé la carrière brillante de cet ingénieur et financier distingué et a marqué les traits dominants de cette personnalité trop tôt disparue, en pleine activité, dans sa cinquante-septième année.

Il n'est sans doute pas trop tard pour rappeler sommairement ici encore, dans le *Bulletin technique*, ce que fut cet ancien élève de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne dont les camarades conservent un souvenir précieux, tout éclairé par ce qu'étaient les qualités de ce caractère si vif et bon et de cette intelligence si rapide et lucide.

Né à Genève en 1884, Georges Lenoir avait suivi le collège de cette ville dont il était sorti après avoir passé avec succès, la même année, la maturité classique et la maturité technique ; après avoir poursuivi ses études à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, il en était sorti en 1907 avec le diplôme d'ingénieur-électricien. Le jeune ingénieur fit divers voyages, dont l'un d'assez longue durée aux Etats-Unis ; il fit ensuite un apprentissage complet de banque et un stage chez MM. Lenoir, Poulin et Cle de 1909 à 1913.